



Assemblée générale

Distr. générale
18 août 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 121 de l'ordre du jour provisoire*

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Construction d'installations de conférence supplémentaires au Centre international de Vienne et construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

Rapport du Secrétaire général

Résumé

À la section X de sa résolution 62/238, l'Assemblée générale a pris note avec reconnaissance de ce que faisait le Gouvernement autrichien, en tant que pays hôte, pour la construction d'installations de conférence au Centre international de Vienne. La première partie du présent rapport offre des renseignements sur les progrès accomplis dans la construction de ces installations depuis la publication du dernier rapport du Secrétaire général (A/62/358).

La seconde partie traite de l'état d'avancement du projet de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba. On se souviendra que l'Assemblée générale avait approuvé ce projet, d'un coût total estimé à 14 333 100 dollars, par ses résolutions 56/270, 60/248 et 62/238. Conformément à la demande formulée par l'Assemblée dans sa résolution 56/270, le présent rapport donne des informations sur les progrès accomplis dans l'exécution du projet depuis la publication du dernier rapport du Secrétaire général (A/62/487).

* A/63/150 et Corr.1.



I. Introduction

1. Le présent rapport se divise en deux parties : la première a trait à la construction d'installations de conférence supplémentaires au Centre international de Vienne, tandis que la seconde porte sur la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba.

2. En ce qui concerne la première partie, il convient de rappeler qu'à la section X de sa résolution 62/238, l'Assemblée générale a pris note avec reconnaissance de ce que faisait le Gouvernement autrichien, en tant que pays hôte, pour la construction d'installations de conférence au Centre international de Vienne, comme le Secrétaire général en a rendu compte dans son dernier rapport (A/62/358). L'Assemblée a également fait siennes les observations et recommandations correspondantes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/62/7/Add.9). La première partie du présent rapport offre un aperçu de l'état d'avancement du projet en question et des progrès accomplis depuis la publication du dernier rapport du Secrétaire général.

3. La seconde partie du rapport traite de l'état d'avancement du projet de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la CEA, à Addis-Abeba. Par sa résolution 56/270, l'Assemblée générale a approuvé ce projet, d'une superficie totale d'environ 6 770 mètres carrés et dont l'exécution nécessite l'affectation d'un montant de 7 711 800 dollars par imputation sur le solde disponible du compte des immobilisations en cours. Par la suite, à la section VII de sa résolution 60/248, l'Assemblée a pris acte du rapport du Secrétaire général (A/60/532) et fait sienne la recommandation faite par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/60/7/Add.21, par. 12) d'adjoindre, dans le cadre du projet, deux étages supplémentaires dont la construction s'achèverait en même temps que celle des quatre étages approuvés à l'origine. La superficie totale des nouveaux locaux à usage de bureaux serait portée à 9 550 mètres carrés, et le coût total estimatif du projet à 11 383 300 dollars. À la section IX de sa résolution 62/238, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Secrétaire général (A/62/487) et fait sienne la recommandation du Comité consultatif (A/62/7/Add.11) de réviser le coût total estimatif du projet, qui s'élèverait à 14 333 100 dollars. Conformément à la demande formulée par l'Assemblée dans sa résolution 56/270, un bilan d'étape lui est soumis chaque année. Le présent rapport donne des renseignements sur les progrès accomplis dans l'exécution du projet depuis que le Secrétaire général a publié son précédent rapport annuel.

II. Première partie

Construction d'installations de conférence supplémentaires au Centre international de Vienne

État d'avancement du projet

4. Le permis de construire les nouvelles installations de conférence (bâtiment M) au Centre international de Vienne a été obtenu en juillet 2006 et les travaux de construction, qui ont débuté à la fin du mois d'août 2006, s'achèveront au second semestre de 2008. La cérémonie officielle d'inauguration du nouveau bâtiment, organisée par le Ministère autrichien des affaires étrangères et la ville de Vienne, a

eu lieu le 25 avril 2008 en présence du Secrétaire général. La mise en service de certaines installations faisant partie du projet initial interviendra après que le bâtiment M aura été livré par le Gouvernement hôte aux entités ayant leur siège au Centre international de Vienne. Cette situation n'est pas idéale mais ne devrait pas perturber le service des réunions. Le déménagement transitoire dans le bâtiment M pendant la période de désamiantage du bâtiment C est prévu pour 2008. Il s'agit notamment de transférer le matériel des services de conférence puis l'ensemble des activités liées aux réunions du bâtiment C au bâtiment M. Étant donné que ce déménagement aura lieu à une période de l'année où le Centre international de Vienne accueille un grand nombre de réunions, on peut s'attendre à ce que les participants auxdites réunions subissent quelques désagréments, même si le personnel des services de conférence et d'autres services d'appui s'efforcera de les réduire au minimum. Une fois terminés les travaux de désamiantage et de rénovation, il est prévu que les quatre entités dont le siège se trouve au Centre international de Vienne, à savoir l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Office des Nations Unies à Vienne, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, utilisent les bâtiments M et C.

Contribution de l'ONU à la construction d'installations de conférence supplémentaires au Centre international de Vienne

5. En vertu d'un mémorandum d'accord signé le 18 octobre 2004, qui fixait un plafond de 52,5 millions d'euros pour la construction d'installations de conférence supplémentaires, les quatre entités ayant leur siège au Centre international de Vienne (AIEA, ONUDI, Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et Office des Nations Unies à Vienne) contribueraient ensemble à hauteur de 2,5 millions d'euros, selon le barème de partage des dépenses fondé sur les projections concernant l'utilisation des nouvelles installations de conférence. La part de l'ONU est fixée à 4 % (100 000 euros) et figure au chapitre 32 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009.

Frais d'entretien des installations de conférence supplémentaires au Centre international de Vienne

6. Aucune dépense de fonctionnement ou d'entretien supplémentaire n'est prévue pour la période durant laquelle les nouvelles installations seront utilisées comme locaux transitoires en raison des travaux de désamiantage et de rénovation du bâtiment de conférences existant (bâtiment C). Une fois le projet de désamiantage achevé, les entités ayant leur siège au Centre international de Vienne devront partager les frais d'entretien et de fonctionnement supplémentaires liés à l'utilisation du bâtiment, ainsi que les dépenses de sécurité supplémentaires nécessaires au respect des normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges. La formule actuelle de participation aux coûts, fondée sur l'utilisation effective des locaux, sera appliquée à la répartition des dépenses entre les quatre entités en fonction de leur utilisation de la totalité des installations de conférence disponibles au Centre international de Vienne, c'est-à-dire les bâtiments C et M. La question du financement sera examinée en même temps que les autres dépenses

communes d'appui dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal concerné. Le bâtiment M, en tant que bâtiment neuf doté de nombreuses caractéristiques permettant de réaliser des économies, devrait être d'un entretien moins coûteux que les autres bâtiments du Centre international de Vienne. Cependant, les services de conférence étant considérés dans leur ensemble, toutes les entités ayant leur siège au Centre bénéficieront proportionnellement des économies réalisées grâce au bâtiment M.

Projet de désamiantage

7. Les travaux de désamiantage des bâtiments du Centre international de Vienne, qui ont commencé en novembre 2004, se poursuivront au-delà de l'exercice biennal 2008-2009. L'ensemble des coûts directs liés à l'élimination de l'amiante sont à la charge du Gouvernement hôte. Le désamiantage des bâtiments A, B, D et E est terminé, tandis que celui des bâtiments F et G est en cours et devrait s'achever d'ici la fin de 2008 dans les parties principales et à la fin de 2009, au plus tard, dans certains secteurs des parties en sous-sol n'abritant pas de bureaux. Quant au démarrage des travaux d'élimination de l'amiante dans le bâtiment C, il est subordonné au transfert de toutes les activités liées aux réunions dans le bâtiment M. Le bâtiment C restera fermé pendant une longue période, qui sera l'occasion de moderniser le matériel des services de conférence. En conséquence, le projet devrait être terminé dans son intégralité au milieu de l'année 2011 au plus tard. Pendant le désamiantage du bâtiment C, les entités ayant leur siège au Centre international de Vienne se partageront le bâtiment M pour la tenue de leurs réunions et, en période de pointe, devront avoir recours à des installations d'appoint, telles que l'Austria Center de Vienne, mis à leur disposition par l'Autriche, pays hôte. Ces installations ne devraient être nécessaires qu'à titre exceptionnel une fois que les bâtiments M et C seront complètement opérationnels.

III. Seconde partie

Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba

Additif à l'accord avec le pays hôte concernant la franchise de droits et les travaux d'aménagement du chantier

8. Dans son précédent rapport annuel, le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale que l'additif à l'accord avec le pays hôte avait été signé par le Gouvernement hôte et l'ONU. Cet additif confère à la CEA le droit d'importer du matériel et des services en franchise de droits et de bénéficier de privilèges connexes, ce qui lui permettra d'exécuter le projet efficacement et à moindre coût. Toutefois, le pays hôte a récemment annoncé, dans sa directive n° 24/2008, qu'il fallait normalement acquitter les droits de douane et la taxe sur la valeur ajoutée (15 %), dont le montant était remboursé rétroactivement une fois achevées les formalités de déclaration douanière et de dédouanement en vigueur. La CEA négocie actuellement avec les autorités locales une dérogation à cette obligation, comme c'est la coutume pour les projets de construction de cette ampleur.

9. La CEA poursuit sa collaboration avec les autorités locales en ce qui concerne la construction d'une nouvelle voie d'accès publique, qui exige le retrait du conduit d'écoulement des eaux de pluie et le déplacement d'équipements collectifs. Elle a eu à ce sujet des échanges et des réunions à caractère officiel avec les autorités locales, et la municipalité d'Addis-Abeba continue d'assurer que les aménagements nécessaires seront réalisés sans délai. Or, jusqu'à présent, rien n'a été concrètement entrepris sur le site. Comme le Secrétaire général l'a déjà signalé dans son précédent rapport, si cette voie d'accès ne peut être construite avant la mise en chantier du nouveau bâtiment, il faudra que la CEA construise une voie temporaire, ce qui entraînerait des dépenses supplémentaires pour l'ONU.

État d'avancement du projet

10. Les avenants définitifs au contrat avec l'architecte international ont été signés le 13 juin 2007 et l'architecte a remis les plans du bâtiment à la fin du mois d'août 2007. Cela étant, après les avoir étudiés de manière approfondie, les représentants du Service de la gestion des installations à la CEA et au Siège de l'ONU ont estimé qu'il fallait les revoir. Les modifications apportées par l'architecte international ont été acceptées en décembre 2007, dans le cadre des négociations finales relatives au contrat, et la nouvelle mouture des plans a été reçue en janvier 2008, ce qui a permis à l'ONU d'engager un architecte local pour la suite du projet. L'appel d'offres devant déboucher sur la sélection d'un maître-d'œuvre a été lancé peu après et les pièces constitutives du marché ont été publiées dans leur version définitive le 20 mai 2008. Une conférence des soumissionnaires s'est tenue à Addis-Abeba le 6 juin 2008. Plusieurs d'entre eux ayant sollicité un report de la date limite de soumission des offres, compte tenu de la fermeture des usines européennes au mois d'août, la nouvelle date a été fixée au 12 septembre 2008 à la suite d'un allongement de six semaines du délai de soumission. Une fois que les offres auront été reçues, elles seront évaluées sur les plans technique et financier et feront l'objet de négociations. Le marché devrait être octroyé en décembre 2008 et il est prévu que les travaux de construction débutent immédiatement après.

11. L'octroi du marché local susmentionné s'explique par tous les problèmes de coordination rencontrés avec l'architecte international, dont le Secrétaire général offre un aperçu dans son rapport (A/62/487). C'est pourquoi un architecte local a été choisi en décembre 2007 pour superviser au quotidien les travaux de construction. Le contrat a été signé en juillet 2008.

12. En octobre 2007, une demande de manifestation d'intérêt, suivie d'un appel d'offres, a été émise à l'intention des cabinets de métreurs-vérificateurs. Un seul cabinet y a répondu, mais son offre a été rejetée en raison d'un coût nettement supérieur au montant prévu au budget. On est en train d'étudier la possibilité de recourir à temps partiel aux services d'un métreur-vérificateur local dans le cadre d'un marché en cours entre l'Office des Nations Unies à Nairobi et plusieurs cabinets locaux de métreurs-vérificateurs agréés par l'Organisation. Le métreur-vérificateur à temps partiel relèverait directement du Service de la gestion des installations, au Siège, de sorte qu'un contrôle indépendant soit exercé sur les différents aspects du projet de construction, notamment pour ce qui est de la vérification des factures de fournisseurs.

13. Évoqué dans le rapport du Secrétaire général, et approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/238, l'aménagement de places de stationnement

supplémentaires sur le terrain mis à la disposition de l'ONU par le pays hôte a été accepté. Grâce au contrat récemment signé avec un architecte local, l'étude de l'aménagement de ces places et de leur intégration paysagère avec le nouveau bâtiment à usage de bureaux peut désormais commencer.

Calendrier d'exécution du projet

14. En raison du retard pris dans les négociations finales avec l'architecte international en novembre et décembre 2007, de la publication de nouveaux plans, de la nécessité de coordonner en profondeur l'établissement des pièces constitutives du marché et du report de la date limite de soumission des offres, il a fallu revoir le calendrier d'exécution du projet, comme le montre le tableau ci-après. Il est dorénavant prévu que la phase de construction s'achève non plus en janvier, mais en novembre 2010, après quoi six mois environ seront nécessaires pour les aménagements intérieurs.

Calendrier d'exécution révisé du projet de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Activités	[Gantt chart grid]					
Achèvement et évaluation des plans	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> □ 08/2007 ■ 01/2008 </div>					
Appel d'offres en vue du choix du maître-d'œuvre	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> □ 02/2008 ■ 12/2008 </div>					
Phase de construction	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> □ 01/2010 ■ 11/2010 </div>					
Aménagements intérieurs	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> □ 07/2010 ■ 05/2011 </div>					
Occupation des locaux	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> ▽ 08/2010 ▼ 05/2011 </div>					

Légende :

- Calendrier prévu dans le rapport du Secrétaire général (A/62/487)
- Calendrier révisé

Politique d'exploitation des places de stationnement

15. Conformément à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/62/7/Add.11, par. 9), la CEA a étudié en 2007 la possibilité de rendre le stationnement payant à compter de janvier 2008. Cette politique, qui est en train d'être arrêtée définitivement, entrera finalement en vigueur en octobre 2008. Comme indiqué dans le dernier rapport annuel du Secrétaire général, l'exploitation des 600 places de stationnement existantes, dont la moitié pourra être utilisée gratuitement, devrait rapporter chaque année 54 000 dollars, montant qui serait porté à 172 800 dollars une fois que les 660 places supplémentaires auront été aménagées. Ces montants seront imputés au chapitre 2 des recettes des projets de budget-programme pour l'exercice en cours et le suivant.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

16. **L'Assemblée générale est invitée à prendre acte du présent rapport.**

Annexe

Incidences financières détaillées de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique

(En dollars des États-Unis)

	Total	Dépenses au 30 juin 2008	Dépenses prévues			
			Juill.-déc. 2008	2009	2010	2011
Postes de dépense ayant fait l'objet d'une ouverture de crédits dans les résolutions 56/270 et 60/248						
Travaux de construction	7 488 600	9 050	1 488 670	3 369 870	2 489 959	131 051
Élaboration des plans, services de consultants et coordination du projet	2 102 233	1 207 725	138 330	332 288	298 580	125 310
Travaux d'aménagement du chantier	1 153 300	29 110		899 352	224 838	–
Postes de travail et mobilier	262 800	–	–	–	–	262 800
Imprévus	376 367	–	–	188 183	188 184	–
Postes de dépense figurant dans le budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009						
Installation de matériel informatique et téléphonique	1 100 000	–	–	–	880 000	220 000
Postes de dépense ayant fait l'objet d'une ouverture de crédits dans la résolution 62/238						
Sûreté et sécurité	759 800	–	–	409 800	350 000	–
Voies d'accès intérieures	130 000	–	–	45 500	45 500	39 000
Places de stationnement et aménagement paysager	660 000	–	–	132 000	264 000	264 000
Groupes électrogènes et installations connexes	300 000	–	–	150 000	150 000	–
Total	14 333 100	1 245 885	1 627 000	5 526 993	4 891 061	1 042 161